

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les subventions sollicitées par différentes associations dont les activités culturelles, économiques et sociales participent activement à la vie de la cité, et que la Commune estime opportun de soutenir financièrement. La liste de ces subventions est détaillée dans les tableaux ci-annexés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de ces subventions, d'une part, et d'habiliter le Maire à signer, le cas échéant, les conventions définissant les obligations des associations.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 19 juillet 2004

Le Maire,

DEMANDES DE SUBVENTIONS

ASSOCIATIONS NON CLASSEES AILLEURS

Montant disponible : 4.030.000 F

Montant proposé : 3.600.000 F

DENOMINATION	O B J E T	MONTANT SOLLICITE	PROPOSITION
Société Protectrice des Animaux de Nouvelle-Calédonie Prdte : Aline THOMAS-DUMONT Groupement Technique Vétérinaire Nouvelle-Calédonie Prdt : Hervé LEROUX	Création d'une section "soins et prévention" au sein de la SPANC pour lutter contre les dégradations sanitaires occasionnées par les animaux errants dans la commune en particulier aux alentours des habitations précaires	1 000 000 F	100 000 F
Association Les Vélos du Cœur Prdt : P. THEPINIER	Remise en état de bicyclettes destinées aux enfants défavorisés dans les communes de Nouvelle-Calédonie	200 000 F	100 000 F
Association des Marins et Marins Anciens Combattants de Nouvelle-Calédonie Prdt : Sylvain CHAUTARD	Aide au fonctionnement : participation et organisation de diverses activités, achat et entretien de matériel informatique et autres, gestion d'un service de documentation interne (Pose carrelage et réfection peinture)	250 000 F	200 000 F
OFFICE DU TOURISME	Aide exceptionnelle - Complément de l'animation des Jeudis du Centre Ville	3 000 000 F	3 000 000 F
LIGUE CONTRE LE CANCER Prdte : G. PAGANO	Aide au fonctionnement (prévention et information, aide aux malades et leur famille et recherches)	500 000 F	200 000 F
TOTAUX		4 950 000 F	3 600 000 F

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatre, le jeudi 12 août à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	MM. Jean LEQUES	Mme Christel BERGER
	Gaël YANNO	M. Charles ERIC
	Jean-Pierre GUILLEMARD	Mme Mariannick BABE
	Mme Anne LOSTE	M. Patrick OLLIVAUD
	MM. Pierre MARESCA	M. Heneliko TELEPINI
	Michel VITTORI	Mme Nicole FURIC
DATE DE CONVOCATION	Gérard VIGNES	Mme Malia MAUGATEAU
05.08.2004	Mme Jacqueline BROQUET	M. Robert VAUTRIN
	Mme Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	Mme Sonia LAGARDE
	Mme Francine BEYNEY	M. Jean-Pierre DELRIEU
	Mme Elisapeta TAOFIFENUA	Mme Mireille BOYER
DATE D'AFFICHAGE	M. André DUBOIS	MM. Michel BOYER
06.08.2004	Mme Unako Eliane IXECO	Christian HENIN
	Mme Anne-Marie MESTRE	Bernard HERPIN
	M. TRAN VAN HONG	Mme Marie-Josée GOMEZ
	Mme Dominique KORFANTY	M. Hamu WAHEO
	M. Alfredo VARRA	Mlle Isabelle CHAMPMOREAU

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 49	MM. Marc Kanyan CASE	M. Hervé GUEGAN
	Laurent BONNEFOND	Mme Mireille LEVY
	Mme Lysiane FLOTAT	MM. Frédéric ANGLEVIEL
Nombre de présents : 34	Mme Martine JONES	Gérald CORTOT
Nombre de votants : 45 (11 procurations)	M. Jean WASMAN	Mme Isabelle OHLEN
	Mme Françoise CORNU	Mme Dominique COVA
	M. Pierre HENIN	M. Jean-Raymond POSTIC
	Mme Bernadette BRIZARD-DUMERY	

Mademoiselle Isabelle CHAMPMOREAU a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2004/1046

allouant des subventions à divers groupements et associations pour l'année 2004

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 12 AOUT 2004,

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n° 2003/1798 du 30 décembre 2003 relative au budget primitif 2004 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2004/113 du 19 juillet 2004,

La Commission du Budget et des Finances entendue en séance du 2 août 2004,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 3.750.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Charges de Gestion courante", pour être versé aux organismes, groupements et associations suivants :

FONCTION 0 - Services généraux

SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX	100.000 F
- Création d'une section «soins et prévention»	
ASSOCIATION LES VELOS DU CCEUR	100.000 F
- Aide au fonctionnement	
ASSOCIATION DES MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS DE NOUVELLE-CALEDONIE	200.000 F
- Aide au fonctionnement	
LIGUE CONTRE LE CANCER	200.000 F
- Aide au fonctionnement	
UNIVERSITE DE NOUVELLE-CALEDONIE	100.000 F
- Colloque international sur l'histoire du Pacifique	
OFFICE DES ANCIENS COMBATTANTS	50.000 F
- Reliquat pour l'entretien de la maison du combattant	

FONCTION 9 - Interventions économiques

OFFICE DU TOURISME	3.000.000 F
- Aide exceptionnelle pour l'animation des Jeudis du Centre Ville	

ARTICLE 2 /

Le Maire est habilité à signer, le cas échéant, les conventions de partenariat définissant les obligations des associations subventionnées.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 3 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 AOUT 2004

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
S.F. (dont T.P.S.)	- 2
AFFICHAGE	- 1